

ARRETÉ FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT 2024  
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**ARRETE**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
1	DURAND David	Adjoint technique	01/09/2024	--
				-

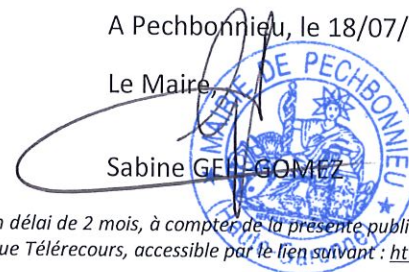
**Article 2 :** Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année **2024** comprend 100 % d'hommes (dont 100% promouvables) et 0% de femmes (dont 0% promouvables).

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Pechbonnieu, le 18/07/2024

Le Maire,

Sabine GEL-GOMEZ



**ARRETÉ FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT 2024  
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**ARRETE**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
1	MARTIN Tiana	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	01/09/2024	--
2	SARTRE Françoise	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	01/09/2024	-

**Article 2 :** Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année **2024** comprend 0 % d'hommes (dont 0% promouvables) et 100% de femmes (dont 100% promouvables).

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Pechbonnieu, le 18/07/2024

Le Maire,

Sabine GELGOMEZ



*Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*